

# Journal du tri

de la Communauté d'Agglomération du Haut Val-de-Marne

Juin 2009 - n° 12



ECO  
EMBALLAGES

Haut Val-de-Marne  
Communauté d'Agglomération



## EDITO

### CE QUI A CHANGÉ...

La société ISS Environnement est chargée depuis le 6 avril dernier du ramassage des déchets ménagers, des emballages, des papiers, du verre, des encombrants et des déchets verts.

Toutes les villes bénéficient d'un service identique (enlèvement en porte à porte) et d'une collecte en bi flux ; en l'occurrence le bac à couvercle jaune reçoit dorénavant les emballages et les papiers.

A ce sujet, il est regrettable que les livres ne puissent pas être recyclés : la filière papier (usine de la Chapelle d'Arblay) n'accepte pas aujourd'hui ce matériau. Ne doutons pas que l'évolution des techniques amène à revoir cette situation.

En 2008, sur le territoire de notre Communauté d'Agglomération, c'est 17 521 tonnes (dont 2 995 tonnes d'emballages, 948 tonnes de papier et 2 432 tonnes de verre) qui ont été valorisées, ainsi que 8 856 tonnes de déchets verts qui ont été transformées en compost.

Pour enlever ces déchets, en moyenne 15 bennes et leurs équipages partent chaque jour du dépôt de la société ISS Environnement situé à La Queue en Brie.

Mai est le mois le plus chargé pour l'enlèvement des déchets verts et nous avons connu des dysfonctionnements liés au démarrage de cette prestation et à la confusion qui a suivi le changement des jours de collecte, changement obligatoire du fait du passage du tri flux en bi flux. Souhaitons que ces «oublis» sur la voie publique de bacs non vidés soient désormais du passé.

Enfin, il convient de souligner que le coût actuel du service a permis au Conseil Communautaire de baisser la Taxe pour Enlèvement des Ordures Ménagères de 8,38% en 2008 à 8% en 2009.

**Roger GUILLEMARD**  
Vice-Président  
de la Communauté d'Agglomération  
du Haut Val-de-Marne  
chargé des réseaux et résidus urbains

## Bilan des collectes 2008 Un taux de refus de tri anormal !

Les chiffres 2008 sont tombés : le taux de refus de tri est passé de 32,02% en 2007 à 34,77% en 2008, ce qui est un très mauvais résultat. L'objectif fixé par Eco-Emballages est un taux inférieur à 20%.

Ceci est le résultat soit d'erreurs de tri (présence de sacs plastiques, de pots de yaourts, de barquettes polystyrène...) que l'on peut corriger grâce à une meilleure application des consignes du *Guide de tri*, soit un mélange des bacs (présence des ordures ménagères brutes dans le bac jaune).

### Baisse de la qualité mais baisse aussi de la quantité !

Le tonnage de collectes sélectives en 2008 s'élève à 6 376,55 tonnes dont 1 137,79 tonnes de verre et de journaux-magazines collectés en apport volontaire dans les colonnes spécifiques. Soit un recul de 0,13% par rapport à 2007, malgré une population en constante augmentation sur le territoire.

**Le bilan 2008 est sévère pour notre territoire mais ensemble nous pouvons relever le défi, c'est notre pari pour 2009 !**

### BILAN 2008 DES COLLECTES SÉLECTIVES (EN TONNES)

	Total 2008	Evolution par rapport à 2007
Emballages	2944,9	8,94%
Emballages et journaux magazines en mélange	50,24	15,87%
Journaux-magazines en porte-à-porte	472,29	-34,02%
Journaux-magazines en apport volontaire	475,83	1,06%
Verre en porte-à-porte	1774,15	-0,62%
Verre en apport volontaire	657,96	-1,24%
Divers	1,18	
<b>TOTAL DES COLLECTES SÉLECTIVES</b>	<b>6 376,55</b>	<b>-0,13%</b>

## SOMMAIRE

► Premier bilan de la collecte des D3E p.2 ► La journée développement durable à Chennevières s/Marne p. 2 ► Le nouveau marché en chiffres et la TEOM p.3 ► Les consignes de tri pour le plastique p.4 ► Les heures et jours d'ouverture des déchetteries p.4

Pour recycler, il faut trier !

## Déchets d'équipements électriques et électroniques

# Premier bilan pour la Communauté

Depuis 2008, la Communauté d'Agglomération du Haut Val-de-Marne a mis en place, en collaboration avec l'organisme Eco-Système, la collecte de vos déchets d'équipements électriques et électroniques (aussi appelés DEEE, ou D3E), que vous pouvez déposer à la déchetterie communautaire de La Queue-en-Brie. Eco-System vient de dresser un premier bilan pour l'année 2008.



seul 3,5 tonnes ont du être éliminées en raison de leur nocivité. Plus concrètement, le recyclage des métaux (8,8 tonnes de ferraille et 1,8 tonnes de métaux non ferreux) ont permis d'économiser l'équivalent de la consommation en énergie d'un ménage pendant un an, ainsi qu'une production de CO2 équivalente à 1,7 fois le tour du monde pour un camion. Les 2,5 tonnes de plastique recyclées ont permis d'économiser un peu plus de 2500 litres de pétrole brut, et le recyclage des 4,1 tonnes de verres des tubes cathodiques ont servi à la fabrication d'environ 313 nouveaux écrans.

Ces premiers résultats sont encourageants, néanmoins nous pouvons faire mieux ! Votre action au quotidien permet d'importantes économies d'énergie et participe à la préservation de notre cadre de vie. **Avec vous, nous pouvons aller encore plus loin et participer un peu plus à la préservation de notre environnement !**

### Déchetterie de La Queue-en-Brie :

600 route de Brie

Ouverture :

Mardi, mercredi, jeudi et vendredi : de 13h30 à 17h30.

Samedi : de 9h30 à 12h et de 13h30 à 17h30.

Dimanche : de 9h30 à 12h

Pour toutes vos questions, un numéro vert est à votre disposition : 0 800 099 719, ainsi que le site internet de la Communauté d'Agglomération du Haut Val-de-Marne :

<http://www.agglo-hautvaldemarne.fr>

### Les substances dangereuses retirées !

Parmi les substances dangereuses récupérées, on compte le verre au plomb ou au baryum (que l'on trouve notamment dans les tubes cathodiques des télévisions et moniteurs), les piles et batteries, les cartouches de toner, les condensateurs, les gaz CFC (contenu dans les réfrigérateurs produit jusqu'en 1994) et le mercure.

Le plomb, le mercure et les métaux contenus dans les piles et batteries sont des métaux lourds qui peuvent avoir des effets néfastes, notamment sur la reproduction et le développement des êtres vivants (et sur le système nerveux et les reins pour le mercure), tout comme le PCB qui peuvent être contenu dans les condensateurs. Les gaz CFC, eux, détruisent la couche d'ozone et possède un pouvoir de réchauffement climatique 5000 fois plus important que le CO2.

Les cartouches de toner enfin contiennent des pigments dont l'inhalation peut irriter les voies respiratoires.

2 Les D3E peuvent se diviser en 4 catégories : les écrans (informatiques, télévision...), le gros électroménager froid (congélateur, réfrigérateur...), le gros électroménager hors froid (lavage, cuisson, chauffage, traitement de l'air...) et les petits appareils en mélange (cuisine, salles de bain, audio-visuels, informatique/téléphonie, jouets/loisirs, bricolage/jardinage).

Récupérés à la déchetterie de La Queue-en-Brie, ces déchets sont ensuite conduits vers une usine de retraitement où ils sont tout d'abord débarrassés de leurs composants susceptibles de nuire à l'environnement (voir encadré). Une fois toute matière dangereuse écartée, on récupère les matériaux recyclables pour en faire des matières premières secondaires (MPS) qui pourront être réutilisé comme matière première et permettront d'économiser des ressources naturelles et de l'énergie.

### Un premier bilan encourageant

Pour l'année 2008, la Communauté d'Agglomération du Haut Val-de-Marne a collecté environ 2516 appareils pesant au total 23,3 tonnes, soit une moyenne de 0,230 kg par habitants, un peu en dessous de la moyenne départementale qui se monte à 0,260 kg, mais loin derrière la moyenne nationale qui se montent à 2,6 kg par habitants.

La récupération de ces déchets a déjà des effets en terme environnemental : en effet, sur les 23,3 tonnes collectés par la Communauté d'Agglomération du Haut Val-de-Marne, 19,2 tonnes ont été recyclés, 0,5 tonnes ont servis à produire de l'énergie et

### Semaine Développement Durable à Chennevières s/Marne

## La collecte sélective expliquée aux enfants !

Du 1<sup>er</sup> au 7 avril 2009 s'est déroulé la 7<sup>ème</sup> édition de la semaine du développement durable organisée par le ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire. Parmi les 4000 manifestations se déroulant partout en France, la ville de Chennevières-sur-Marne organisait le 6 avril une exposition sur le recyclage, rassemblant différentes organisations, entreprises et institutions agissant dans ce domaine\*. Naturellement, la Communauté d'Agglomération du Haut

Val-de-Marne participait à cette journée en présentant à un public composé principalement des classes des écoles primaires de la ville (de 6 à 11 ans) la collecte sélective et le recyclage des emballages et des journaux et magazines.

\*association «Les bouchons d'amour» (Association pour le ramassage et recyclage des bouchons en faveur des handicapés et des enfants de Madagascar), « Le relais » (recyclage de vêtements), ou la société Cofely (venue présenter le mécanisme de la géothermie, utilisé sur la centrale de Chennevières)



Pour recycler, il faut trier ! Pour recycler, il faut trier ! Pour recycler, il faut trier !



**Nouveau marché de collecte**

**Les coûts du service des ordures ménagères**

Depuis le 6 avril dernier, la Communauté d'Agglomération a changé de prestataire pour la collecte des déchets ménagers. C'est désormais la société ISS Environnement qui est à l'oeuvre sur le territoire.

Cette nouvelle société a bien entendu été choisie sur appel d'offres comme l'exige le code général des collectivités territoriales. Le choix est basé sur différents critères qualitatifs et financiers.

Ainsi, le marché a été attribué à la société ISS Environnement pour un montant de 3 880 000 €, soit une économie de 650 000 € par rapport aux estimations initiales. Cet élément a permis aux élus de réduire la TEOM cette année en votant un taux de 8% au lieu de 8,38% en 2008 soit une baisse de 4,54%.

**Le point sur...  
la Taxe d'Enlèvement des  
Ordures Ménagères**

La TEOM est une imposition additionnée à la taxe foncière. Toute personne propriétaire d'un bien foncier dans une commune où fonctionne un service d'enlèvement des ordures ménagères y est assujéti.

**A quoi sert-elle ?**

Aujourd'hui, cette taxe finance non seulement la collecte des déchets mais aussi leur tri et traitement, la gestion des déchetteries et les frais de gestion.

**Qui la paye ?**

C'est le propriétaire au 1<sup>er</sup> janvier de l'année d'imposition qui est redevable de la taxe. La TEOM est une charge qui peut être récupérée et remboursée par le locataire.

**Comment est elle calculée ?**

Elle se fonde sur la valeur locative de la propriété (calculée et mise à jour chaque année par les services fiscaux) et le taux d'enlèvement des ordures ménagères. Ce taux est établi par la Communauté d'Agglomération du Haut Val-de-Marne, et voté chaque année par le Conseil communautaire.

**Quelques chiffres pour 2009**

La TEOM représente 82,12 % des recettes de fonctionnement du service, le reste soit 14,88% est notamment issu des subventions Eco-Emballages et de la revente des matériaux.



**La collecte des déchets verts  
Une légère  
baisse en 2008\***

\* chiffres extraits du rapport annuel de la société TEVA



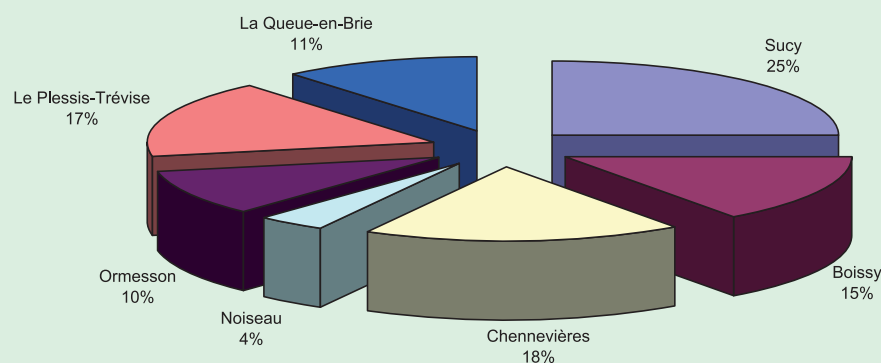
	Collecte de déchets verts en porte-à-porte	Espaces verts des mairies	Collecte dans les deux déchetteries communautaires	Collecte des déchets verts dans les voies étroites	Total
<b>2007</b>	6 799	1 712	458	124	9 093
<b>2008</b>	6 470	1 651	591	144	8 856

En 2008, la collecte des déchets verts a enregistré une légère baisse (- 237 tonnes) due principalement à une baisse de la collecte en porte-à-porte et de la collecte issue des espaces verts municipaux des 7 villes de la Communauté d'Agglomération.

Le graphique ci-contre montre la répartition de la collecte en porte-à-porte, soit 6 470 tonnes, par rapport à la ville d'origine.

Sur l'année, on enregistre bien évidemment de très fortes variations des tonnages avec un fort pic en avril, mai, juin et un second moins fort en septembre, octobre ce qui complique le service de collecte et explique aussi le retard de la collecte certaines semaines. Merci de laisser vos déchets dehors s'ils n'ont pas été ramassés le jour prévu, le rattrapage s'effectue toujours le lendemain.

Collecte des déchets verts en porte-à-porte  
6470 tonnes en 2008



Pour recycler, il faut trier !

## Les emballages plastiques

# Rappel des consignes de tri

Le plastique est certainement le matériau qui entraîne le plus d'erreurs de tri, notamment dans notre Communauté.

Un moyen simple de ne pas se tromper : en plastique on ne recycle que ce qui ressemble à une bouteille ou à un flacon.

*Une seule exception : les bouteilles d'huile. Elles ne sont pas reprises par notre prestataire car le risque qu'elles polluent le reste du bac jaune est trop important (un reste d'huile peut contaminer tous les autres déchets). Tous les autres emballages en plastique ne se recyclent pas !*

### Bac jaune : les emballages et les journaux-magazines

bouteille d'eau - bouteille de lait - bouteille de jus de fruit - flacon de shampoing - flacon de gel douche - flacon de démaquillant - bouteille de produits d'entretien...



### Bac bordeaux : les ordures ménagères

pot de yaourt - pot de crème - sacs plastiques - barquette en polystyrène - films en plastique des packs d'eau - boîte de viennoiserie en plastique vendue en supermarché...



4

**Attention, les deux déchetteries communautaires seront fermées le mardi 14 juillet et le samedi 15 août 2009 !**



**Réservées  
aux particuliers**

Déchetteries communautaires

**Horaires et jours d'ouverture**

sur présentation d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile.



#### Sucy-en-Brie

20 avenue de la Sablière

**Lundi - mercredi - jeudi vendredi  
de 13h30 à 17h30**

**Samedi  
de 9h30 à 12h  
et de 13h30 à 17h30**

**Dimanche  
de 9h30 à 12h30.**

**Fermeture au public le mardi  
et les jours fériés**

#### La Queue-en-Brie

600 route de Brie

**Mardi - mercredi - jeudi vendredi  
de 13h30 à 17h30**

**Samedi  
de 9h30 à 12h  
et de 13h30 à 17h30**

**Dimanche  
de 9h30 à 12h30.**

**Fermeture au public le lundi  
et les jours fériés**

**Un numéro unique à votre service pour tous renseignements**

du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30.

Il y a toujours une personne pour vous répondre pendant ces plages horaires.

En dehors de ces horaires, laissez vos nom et prénom ainsi qu'un numéro de téléphone afin que l'on puisse vous rappeler dans les meilleurs délais.

**N° Vert 0 800 099 719**

Appel gratuit

Journal du tri de la Communauté d'Agglomération du Haut Val-de-Marne

Directeur de la publication : René DESSERT, Président de la CAHVM - Directeur de la rédaction : Roger GUILLEMARD, Vice-Président en charge des réseaux et résidus urbains  
Création et réalisation : service communication de la CAHVM.

Photos : service communication de la CAHVM - Eco-Emballages - Imprimé à 45 500 exemplaires sur papier recyclé par Fabrègue Imprimeur, tél. 05 55 08 38 01

CA Haut Val-de-Marne - 19 avenue de la Sablière BP 11 94 371 Sucy-en-Brie CEDEX Tél. 01 56 74 19 00 - mail : contact@agglo-hautvaldemarne.fr - Site : www.agglo-hautvaldemarne.fr

Haut Val-de-Marne  
Communauté d'Agglomération

Pour recycler, il faut trier ! Pour recycler, il faut trier ! Pour recycler, il faut trier !